DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

VILLEBÉON

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 16 octobre 2015	prescrite le :
arrêtée le : 3 octobre 2018	arrêtée le :
approuvée le : 9 décembre 2019	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5.A

LISTE DES **EMPLACEMENTS RESERVES**

VU pour être annexé à la délibération du : 9 décembre 2019

COMMUNE DE VILLEBEON PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés de la présente élaboration du P.L.U. sont les suivants :

Numéro	Bénéficiaire	Superficie approchée (m²)	Destination
1	Commune	91 m²	Emplacement conteneurs de déchets
2	Commune	30 m²	Emplacement conteneurs de déchets

*

*